

OBSERVATOIRE DE LA REPUBLIQUE

« La République est le gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple »
Article 2 de la Constitution de 1958

Le Président

le 22 Octobre 2001

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

**Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08**

Monsieur le Ministre,

Les attentats du 11 Septembre 2001 aux Etats-Unis ont changé profondément les relations entre Etats dans le Monde. Ils ont mis en lumière le danger mortel pour les Démocraties du non – respect du droit.

En ce qui concerne la France, l'existence reconnue de 120 zones de non-droit, c'est à dire en dehors de la République, constitue une négation affirmée de la République et de l'Etat. Ces zones permettent de favoriser des comportements dangereux pour notre pays et pour nos compatriotes, car elles constituent potentiellement des caches, en particulier pour le banditisme, le trafic de drogue, le terrorisme.

Si l'Etat a constamment reculé devant le rétablissement de la loi dans ces zones depuis le début de leur création, il n'est plus évidemment possible de différer aujourd'hui, après le 11 Septembre 2001, le rétablissement du droit donc de la République dans ces zones.

L'Observatoire de la République vous demande quand ces zones de non-droit seront définitivement rendues à la République c'est à dire rendues sûres et accessibles à tout citoyen.

Nous vous assurons , Monsieur le Ministre, de nos sentiments respectueux.

Michel MERCIER

Observatoire de la République 49, rue de Ponthieu 75008 PARIS

Association Loi 1901 - Organisme non gouvernemental indépendant

INTERNET : www.odr.asso.fr/ Mobile : 06 66 93 10 26

COURRIEL : observatoire@odr.asso.fr Fax : 05 56 05 61 14